

## 2.6 Un éco-produit est-il un produit de moindre qualité ?

**Non.** L'éco-produit, dès lors qu'il répond aux exigences d'un écolabel ou à des exigences équivalentes, a des performances comparables voire supérieures aux meilleurs produits standards.

A contrario, un produit qui est défini comme « écologique » par un industriel, sans en présenter les caractéristiques, notamment en terme de qualité, ne peut pas être considéré comme un éco-produit.

Un tel produit est décevant :

- Pour l'utilisateur qui se rend compte que le produit « écologique » acheté n'est pas performant,
- Pour l'industriel qui sait que l'acheteur déçu ne renouvelera pas son achat,
- Pour l'environnement car déçus, utilisateur, acheteur et industriel rejeteront toute démarche écologique ultérieure.

C'est d'ailleurs pour éviter ce type de déception que les écolabels officiels intègrent dans leurs exigences à la fois des caractéristiques liées à la **qualité d'usage** des produits et des caractéristiques liées à la réduction de leurs impacts environnementaux.